



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dyslexie et dyspraxie

Question écrite n° 6721

Texte de la question

M. Vincent Feltesse attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessaire et urgente pleine reconnaissance des « Dys » dans le système scolaire en France. Aujourd'hui, d'après la Fédération française des dys (FFDys) 6 à 8 % de la population française souffrirait d'un trouble dys. Près d'un enfant sur dix serait concerné et 4 % à 5 % des élèves d'une classe d'âge seraient atteints de dyslexie, 3 % de dyspraxie et 2 % de dysphasie, soit entre un et deux enfants par classe atteints d'un trouble dys. Ces enfants, sont pour la plupart scolarisés dans des écoles classiques et doivent apprendre à s'adapter à un quotidien pesant, de l'attention à l'école au poids des devoirs. Le temps passé sur chaque action est démultiplié par rapport aux autres élèves et malgré la bonne volonté des enseignants de tenir compte des difficultés, nombreux sont ceux qui ne savent appréhender cette différence. C'est avant tout par manque de formation que nombre d'enseignants se trouvent démunis devant les difficultés liées aux « dys », ne sachant pas répondre à la souffrance de l'élève atteint de ces troubles, ni à celle de ses parents. Il souhaiterait connaître les propositions du Gouvernement en matière de formation des enseignants pour assurer une meilleure prise en charge des élèves « dys » et les moyens qui pourraient être donnés à la médecine scolaire pour assurer une détection précoce des enfants atteints de ces troubles.

Texte de la réponse

Le Président de la République a souhaité faire de la jeunesse la grande priorité de son quinquennat, le cœur de sa stratégie pour le redressement de la France. Il a fixé au ministère de l'éducation nationale un objectif : faire réussir tous les élèves. La scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers figure à ce titre au cœur des préoccupations du ministère. Aussi, depuis la dernière rentrée, 1 500 auxiliaires de vie scolaire pour l'aide individuelle (AVS-I) dont la mission est de répondre aux besoins d'élèves qui requièrent une attention soutenue et continue et 2300 auxiliaires de vie scolaire pour l'aide mutualisée (AVS-M) dont le rôle est d'accompagner des élèves qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue ont été recrutés pour renforcer l'accompagnement des enfants qui en ont besoin et faciliter leur scolarisation. Au-delà de cet engagement fort, la question de l'inclusion en milieu scolaire des enfants à besoins éducatifs particuliers nécessite un large débat réunissant tous les partenaires intéressés par ce sujet essentiel. C'est pourquoi, dans le cadre de la grande concertation lancée le 5 juillet dernier à la Sorbonne à Paris, le ministre a souhaité qu'un atelier travaille sur les moyens d'améliorer l'accompagnement de ces enfants et de garantir aux personnels concernés une formation à la hauteur de leur mission et un véritable avenir professionnel. Aujourd'hui achevé, cet exercice d'intelligence collective et de démocratie fut un réel succès. Il a permis de rendre la parole aux élus, aux citoyens, aux associations et à l'ensemble de la communauté éducative et a donné lieu à la production de travaux de très grande qualité dont le contenu est disponible en ligne sur le site <http://www.refondonslecole.gouv.fr>. Pour rendre l'école plus inclusive, le rapport de la concertation énonce des pistes d'action parmi lesquelles : l'adaptation des matériels pédagogiques, l'utilisation des outils numériques, l'aménagement des épreuves d'examens pour mieux prendre en compte les diverses situations, l'amélioration de la formation des auxiliaires de vie scolaire et des enseignants pour renforcer la prise en charge des enfants à besoins éducatifs spécifiques.

Par ailleurs, il est important de travailler à une plus grande complémentarité et une meilleure coopération entre l'école et les établissements ou services spécialisés du secteur médico-social. Commence désormais la deuxième étape ; à savoir la préparation du projet de loi et la discussion qui va s'ouvrir au Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Feltesse](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6721

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5433

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 552